



**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS**
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 29 mars 2007

Membres présents :

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. CLAUDET et Mlle MASLOUHI

M. François REBSAMEN, M. Jean ESMONIN, M. Michel BACHELARD, M. Pierre PRIBETICH, M. Jean-Patrick MASSON, M. Michel JULIEN, M. Jacques FOUILLOT, M. Guy GILLOT, M. Didier MARTIN, M. Bernard RETY, M. Gérard LABORIER, M. Patrick SAUNIE, M. Jean-Claude DOUHAÏT, M. Gérard DUPIRE, M. Yves BERTELOOT, Mlle Badiaâ MASLOUHI, M. André GERVAIS, M. Jean-François DESVIGNES, M. Patrick MOREAU, M. Philippe CARBONNEL, M. Hervé BRUYERE, M. François-André ALLAERT, Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, M. Alain MARCHAND, M. Jacques DANIERE, M. Claude PINON, Mme Françoise MANSAT, M. Georges MAGLICA, M. Jean-Pierre BOUHELIER, Mme Marie-Christine DELEBARRE, Mme Elisabeth BIOT, M. Louis LAURENT, M. Patrick AUDARD, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Jean PERRIN, Mme Christine MASSU, M. Paul LECHAPT, M. Stéphan CLAUDET, Mme Marie-Françoise PETEL, M. Claude PICARD, M. Gaston FOUCHERES, Mme Françoise TENENBAUM, Mme Joëlle LEMOUZY, M. Mohammed IZIMER, Mme Hélène ROY, Mme Christine DURNERIN, M. Mohamed BEKHTAOUI, Mme Sylviane FLAMENT, Mme Catherine HERVIEU, M. François BRIOT, M. Jean-Pierre SOUMIER, M. Pierre PETITJEAN, Mme Claude-Anne DARCIAUX, Mme Nicole MOSSON, Mme Claudette BLIGNY, M. Nicolas BOURNY, M. Jean-François GONDELLIER, M. Bernard OBRIOT, M. Jacques PILLIEN, M. Bernard BARBEY, M. Jean-Louis JOLY, M. Jean-Paul HESSE, M. Rémi DETANG, M. Philippe BELLEVILLE.

Membres absents :

M. Rémi DELATTE, M. Patrick CHAPUIS, M. Jean-Marc NUDANT, M. Paul ROIZOT, M. Jean-François DODET, M. Christian PARIS, Mme Christiane COLOMBET, M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Christiane COLOMBET, Mme Colette POPARD pouvoir à M. Jacques DANIERE, M. Jean-Pierre DUBOIS pouvoir à M. Hervé BRUYERE, Mme Janine BESSIS pouvoir à Mme Joëlle LEMOUZY, M. Jean-Pierre GILLOT pouvoir à M. Didier MARTIN, M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Jean PERRIN, M. François NOWOTNY pouvoir à Mme Christine MASSU, M. Alain MILLOT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH, Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Mohammed IZIMER, Mme Lê Chinh AVENA pouvoir à Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, M. Norbert CHEVIGNY pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE.

OBJET : HABITAT ET LOGEMENT - Habitat - Etude nouveau quartier - Commune d'Hauteville - Demande de subvention

La commune d'Hauteville souhaite poursuivre son développement résidentiel sur un secteur classé dans le document d'urbanisme en zone d'urbanisation future.

Le site, d'une superficie d'environ 5 hectares, est localisé au nord-est du territoire communal, au sud de la rue d'Ahuy et au nord du sentier n° 26 dit des Argillères.

La commune souhaite aménager une partie de cet espace afin de réaliser un nouveau quartier d'habitat, avec les objectifs suivants :

- une programmation diversifiée proposant une gamme complète de produits-logement conformément aux objectifs du Programme Local de l'Habitat (PLH) du Grand Dijon, comprenant :
 - notamment au minimum 20 % de logements à loyer modéré,
 - et offrant des capacités de primo-accession et de parcours résidentiels ;
- un parti urbain intégrant les principes du développement durable de type « éco-quartier », notamment en terme d'économie de l'espace, de gestion des eaux pluviales, de mise en œuvre des énergies renouvelables, d'« accessibilité et qualité d'usage » pour tous et de « lutte contre le bruit ».

La commune a procédé à une consultation pour retenir un bureau d'études afin de l'accompagner dans cette réflexion et donner lieu à l'élaboration du dossier de création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) qui nécessitera une modification du document d'urbanisme.

Cette mission comporte un triple objectif :

1. définir le parti d'aménagement du futur quartier d'habitat (forme urbaine, typologie du bâti, ...) et sa programmation en terme de logements à partir d'un diagnostic établi en fonction des caractéristiques du site, du contexte du marché immobilier local et des enjeux communautaires et communaux de développement de l'offre ;
2. réaliser le dossier de création de la zone d'aménagement concerté (ZAC) et la concertation qui lui est liée ;
3. élaborer les éléments nécessaires à la traduction du parti d'aménagement retenu pour le dossier de modification du PLU.

La commune d'Hauteville sollicite le soutien financier du Grand Dijon dans le cadre du dispositif communautaire de co-financement des études de faisabilité de nouveaux quartiers d'habitat.

En application des dispositions d'intervention, le montant de la subvention s'élève à 3 731,52 €, représentant 80 % du coût TTC de l'étude établi à 4 664,40 €

Vu l'avis de la commission,

**LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,
DECIDE**

- **d'attribuer** à la commune d'Hauteville, une subvention de 3 731,52 € pour la réalisation d'une étude relative à la création d'un nouveau quartier d'habitat,
- **d'établir** avec la commune d'Hauteville la convention financière, annexée à la présente délibération, précisant les modalités d'exécution de cette décision ;
- **de dire** que le montant de la dépense sera imputé sur le crédit ouvert au budget de l'exercice 2007, à l'article D11858 chapitre 204 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la dite convention de fonds de concours ainsi que tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

Pour extrait conforme,

Le Président

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 2 AVR. 2007



Publié le

Déposé en Préfecture le